

Le 31 août, à la Chambre des communes, M. Pearson a parlé des méthodes qui pourraient éventuellement conduire au règlement de l'affaire coréenne. Il a proposé de nommer, à la présente Assemblée générale des Nations Unies, une Commission composée de quelques membres seulement, la plupart asiatiques, qui serait chargée de proposer le genre de règlement qu'il conviendra d'appliquer à la Corée dès que les opérations militaires des Nations Unies dans ce pays auront été couronnées de succès. Il a également énuméré quatre principes qui devraient, à son avis, former la base de ce règlement:

Le règlement, a-t-il dit, devra d'abord supprimer toute possibilité d'une reprise de la récente attaque; il devra recevoir l'approbation des Coréens; il devra mériter l'appui de l'opinion asiatique; et, enfin, il devra tenir compte des réalisations déjà accomplies sous les auspices des Nations Unies dans l'établissement d'un gouvernement indépendant en Corée.